



Institute On Governance

Renforcer la politique sociale : **leçons sur la création de partenariats en matière de** **politiques entre le gouvernement et la société civile**

Rapport Sommaire

Par Laura Edgar et Jennifer Chandler

**Projet de l'Institut sur la gouvernance financé par l'Agence canadienne de
développement international**

Cette version française a été possible grâce à la contribution financière de Patrimoine canadien.

Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Institut sur la gouvernance, de son conseil d'administration ou de l'Agence canadienne de développement international.



L'Institut sur la gouvernance (IOG) est un centre canadien d'étude et de recherche sans but lucratif, fondé en 1990 pour promouvoir une gouvernance souple et responsable au Canada et à l'étranger. Nous définissons la gouvernance comme le processus par lequel le pouvoir s'exerce, les décisions se prennent, les citoyens et les intervenants s'expriment et on rend compte sur les questions importantes.

Nous étudions la signification d'une bonne gouvernance dans différents contextes. Nous faisons de la recherche sur les politiques et nous en publions les résultats dans des précis de politiques et des rapports de recherche.

Nous aidons des organismes publics de toutes sortes, y compris les gouvernements, les agences et sociétés d'État, le secteur du bénévolat et les collectivités à améliorer leur gouvernance.

Nous rapprochons les gens dans divers contextes, événements et activités de formation professionnelle, pour favoriser l'apprentissage et le dialogue sur les questions de gouvernance.

Nos pôles d'intérêt actuels couvrent : Modernisation du gouvernement ; Conseils d'administration et gouvernance organisationnelle ; Gouvernance autochtone ; Développement de partenariats solides ; Santé et innovation ; Programmation internationale.

Vous trouverez d'autre information sur l'Institut et sur nos activités actuelles, sur notre site Internet : www.iog.ca.

© 2005, Institut sur la gouvernance
Tous droits réservés.

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec nous à :

Institut sur la gouvernance
122, rue Clarence
Ottawa, Ontario
Canada K1N 5P6
téléphone : 1 (613) 562-0090
télécopie : 1 (613) 562-0097
info@iog.ca
www.iog.ca

© 2005, Institut sur la gouvernance

REMERCIEMENTS

Ce document, un rapport sommaire pour la publication finale du projet, est avant tout le produit des travaux de participants de cinq pays dont l'expérience, les connaissances et le désir de partager et d'explorer des questions et des défis communs ont été au cœur du projet. L'Institut sur la gouvernance tient à remercier la DG des partenariats de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour son soutien financier.

Nous remercions également le Dr Denison Jayasooria et Jochebed Jayasooria, nos hôtes en Malaisie, qui se sont chargés de la logistique et de l'accueil des intervenants. Merci aussi aux experts et à leurs assistants qui ont rédigé et présenté les articles et animé les discussions tout au long du projet :

- Dr Denison Jayasooria (Malaisie)
- Dr Francisco Magno (Philippines)
- M. Joe Fernandez (Indonésie)
- Dr Juree Vichit-Vadakan et Dr Kanokkan Anukansai (Thaïlande)
- M. Mel Gill (Canada).

Nous remercions également les conférenciers qui se sont adressés à la réunion régionale à Kuala Lumpur, en Malaisie, les 16 et 17 juin :

- Dato' G. Palanivellu, sous-ministre (ministère de la Femme, de la Famille et du Développement communautaire, Malaisie)
- Dato' S. Veerasingam, sous-ministre (ministère du Commerce intérieur et de la Consommation, Malaisie)
- Professeur Abdullah Malim Baginda (Conseil national du bien-être social et du développement social, Malaisie)
- M. Bishan Singh (Institut malaisien du changement social, Malaisie)
- Mme Susan Carter (Secteur du bénévolat, Canada).

Enfin, nous souhaitons remercier les dizaines d'acteurs de la société civile et du gouvernement qui ont participé au projet, ont assisté à la réunion régionale et en ont ramené des leçons à diffuser et discuter au sein de leurs propres collectivités.

Renforcer la politique sociale : Leçons sur la création de partenariats en matière de politiques, entre le gouvernement et la société civile

Rapport sommaire

I. INTRODUCTION

Contexte

Au moment où des approches de la gouvernance plus centralisées et autoritaires, dans de nombreuses régions du monde, s'avèrent inefficaces pour relever les nombreux défis modernes de la gouvernance et du développement, les organisations de la société civile jouent un rôle croissant dans le processus de gouvernance. Dans le monde entier, en particulier dans le monde en développement, des partenariats ont permis de renforcer la légitimité de l'élaboration de politiques publiques grâce à une plus grande participation des agents de développement dans la définition et la mise en œuvres des politiques qui les concernent. La société civile, seule ou en partenariat avec le secteur privé et le gouvernement, est de plus en plus considérée comme l'acteur le mieux placé pour traiter divers problèmes, notamment ceux liés à l'exclusion sociale, lesquels sont hors de la portée de la bureaucratie de l'État et au-delà des intérêts du secteur privé.¹ La logique de cette approche est que les problèmes sociaux ont des causes multiples et exigent la collaboration de nombreux agents.

La nature de la relation entre les organisations de la société civile et le gouvernement sur les questions de politiques est un sujet pressant de préoccupation dans une grande partie du monde, y compris en Asie du Sud-Est. L'argument selon lequel une croissance et un développement durables et équitables doivent être accompagnés non seulement d'un mode démocratique de prise des décisions mais aussi de partenariats plus efficaces entre l'État et la société civile, commence à prendre pied en Asie du Sud-Est. Pourtant les gouvernements ont encore beaucoup à apprendre sur l'organisation de la société civile, la façon de susciter un dialogue civique, d'élargir le processus d'élaboration de politiques et la façon de créer des partenariats constructifs en matière de politiques entre le gouvernement et les organisations de la société civile. Celles-ci, de leur côté, reconnaissent de plus en plus le rôle qu'elles ont à jouer dans ce processus d'élaboration des politiques et l'importance de la création de rapports plus efficaces avec le gouvernement pour créer et mettre en œuvre la politique sociale.

Au Canada on reconnaît également de plus en plus l'importance de la relation entre gouvernement et société civile et les défis inhérents à cette relation. L'initiative du secteur du bénévolat (ISB), lancée par le gouvernement du Canada et le secteur du bénévolat, vise à améliorer leurs relations et à renforcer la capacité de ce dernier. Pendant les cinq ans que dure cette initiative, le gouvernement fédéral et le secteur du bénévolat se penchent ensemble sur diverses questions dont les pratiques de financement, le dialogue sur les politiques, le bénévolat et la recherche sur le secteur.

¹ John Morison (2000), 'Social partnership – is it “the only game in town”?' *Community Development Journal* 37 (1) janvier, p. 105.

Objectifs de l'article

Cet article tente de résumer brièvement les résultats de recherches faites par l'Institut sur la gouvernance et un réseau de chercheurs locaux au Canada, en Thaïlande, en Malaisie, en Indonésie et aux Philippines. La recherche a porté sur la constitution de partenariats plus efficaces entre le gouvernement et la société civile, en matière de politiques sociales. Cet article a quatre objectifs :

1. Donner un aperçu du projet de recherche;
2. Explorer le terme « *partenariat* » et donner un aperçu du contexte changeant de la gouvernance;
3. Résumer brièvement les études de cas réalisées dans chacun des cinq pays participants;
4. Examiner et tirer parti de certains des enseignements communs tirés des études de cas et discutés lors de la réunion régionale du projet à Kuala Lumpur (KL) en juin 2004.

Structure de l'article

Cet article résumé est organisé en cinq parties : La Partie I est une introduction; la Partie II décrit brièvement la portée du projet dans son ensemble; la Partie III explore le terme *partenariat* et donne un aperçu du contexte changeant de la gouvernance pour l'élaboration de politiques; la Partie IV résume les études de cas; la Partie V porte sur les enseignements communs; enfin, la Partie VI tire plusieurs conclusions.

II. RÉSUMÉ DU PROJET : ÉTABLIR DES PARTENARIATS EFFICACES ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LA SOCIÉTÉ CIVILE, EN MATIÈRE DE POLITIQUE SOCIALE

Dans le cadre de l'initiative canadienne relative au secteur du bénévolat, le gouvernement canadien a financé des recherches sur la façon dont il pourrait communiquer plus efficacement avec le secteur du bénévolat, dans le processus d'élaboration de politiques. Un de ces projets de recherche, financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et réalisé par l'Institut sur la gouvernance, a porté sur l'établissement de partenariats plus efficaces entre le gouvernement et la société civile en matière de politique *sociale*. L'objectif global du projet était d'aider le gouvernement et la société civile au Canada et dans quatre pays d'Asie du Sud-Est à mettre sur pied des partenariats gouvernement-société civile plus efficaces en matière de politiques, en mettant l'accent sur les politiques liées au programme social. Les pays participants étaient le Canada, la Thaïlande, la Malaisie, l'Indonésie et les Philippines.

Objectifs : Les objectifs spécifiques du projet étaient les suivants :

- Construire un réseau reliant les organisations de la société civile (OSC) qui sont axées sur le programme social, aux principaux responsables politiques chargés des questions sociales, au sein du gouvernement, au Canada et dans quatre pays d'Asie du Sud-Est;
- Apprendre, à partir de l'expérience des cinq pays représentés dans le réseau, comment renforcer la capacité des organisations de la société civile (OSC) d'influer sur les décisions

du gouvernement en matière de politiques et comment établir des partenariats État-société plus efficaces en matière de politiques sur les questions liées au programme social;

- Utiliser les connaissances acquises pour informer le gouvernement et les organisations de la société civile, en Asie du Sud-Est et au Canada, du renforcement de la capacité des organisations de la société civile et de l'établissement de partenariats État-société plus efficaces en matière de politiques, sur les questions liées au programme social.

Méthodologie : Les chercheurs des cinq pays participants ont été chargés de réaliser des études de cas retraçant l'histoire et la dynamique des relations entre le gouvernement et la société civile, en décrivant la façon dont les conflits ont été traités, la façon dont on a instauré la confiance et la façon dont la participation des organisations non gouvernementales (ONG) a influé sur les politiques. L'objectif global était de tirer des enseignements sur les approches qui fonctionnaient et celles qui ne fonctionnaient pas.

Les sujets choisis pour les études de cas reflétaient la grande variété des problèmes de politique sociale de la région et du monde : prostitution, trafic de femmes, congés de maternité, droits des enfants, droits des indigènes et consommation. Tous les chercheurs ont choisi d'appliquer diverses méthodologies dans leurs études : groupes de réflexion, tables rondes, entretiens individuels et étude de la documentation spécialisée; tous sont parvenus à obtenir une certaine participation des représentants du gouvernement dans leurs groupes de réflexion ou dans les entretiens individuels.

Une fois les études de cas achevées, une réunion régionale a eu lieu à Kuala Lumpur les 16 et 17 juin 2004 pour partager les résultats et tirer parti des enseignements. La réunion a aussi été l'occasion de créer des réseaux entre la société civile et les représentants des gouvernements aux niveaux régional et international.

L'Institut sur la gouvernance a publié les résultats finaux de ce projet, y compris l'intégralité des études de cas et de leurs analyses, à la fin de l'automne 2004.

III. LES PARTENARIATS EN MATIÈRE DE POLITIQUES À UNE ÉPOQUE DE GOUVERNANCE COSMOPOLITE

Un partenariat peut être défini simplement comme un effort de collaboration entre deux ou plusieurs organisations qui combinent leurs ressources à la poursuite d'objectifs communs. Comme en droit (où le terme implique généralement un partage des risques et des résultats), un partenariat sur les politiques vise à représenter, pour tous les partenaires, une meilleure stratégie pour aborder un projet ou un but donné que si chaque partenaire agissait séparément, « pour ajouter de la valeur aux efforts de chacun des partenaires². »

² Ekos Research Associates (1998) *Lessons Learned on Partnerships*, Final Report to the Coalition of National Voluntary Associations, Canada, octobre, p. 6.

L'accentuation des partenariats en tant qu'instrument de gouvernance s'inscrit dans le processus plus vaste de transition entre le modèle où l'État est le principal acteur de gouvernance et la notion de gouvernance « cosmopolite ». Selon Held³, ce changement a amené la constitution d'un réseau complexe de relations aux niveaux régional, national et mondial dans l'ensemble des institutions politiques, agences, réseaux et associations à chaque échelon au sein de l'économie et de la société civile. Le concept de gouvernance lui-même n'est plus axé sur les gouvernements nationaux et les modèles traditionnels de l'administration publique. Il devient un terme plus vaste et plus flexible pouvant connoter diverses formes de capacité administrative ou règlementaire⁴.

La gouvernance est devenue un sujet brûlant avec l'accumulation d'indices de son rôle crucial dans le bien-être sociétal⁵. Les recherches ont montré qu'en améliorant les processus et les institutions qui nous aident à prendre des décisions importantes, nous obtenons de meilleurs résultats. Le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, a reflété ce consensus grandissant lorsqu'il a récemment déclaré que « la bonne gouvernance est peut-être le facteur le plus important pour éradiquer la pauvreté et promouvoir le développement⁶. »

Les partenariats en matière de politiques ont une importance croissante dans la gouvernance. La gouvernance est le processus par lequel les sociétés ou organisations prennent leurs décisions importantes, déterminent qui participe au processus et comment les participants rendent des comptes. Comme l'a noté John Graham de l'Institut sur la gouvernance, dans un article récent, la fréquence des partenariats et de nouveaux arrangements institutionnels soulèvent des questions, telles que « qui devrait être impliqué dans quoi », un exemple classique de problème de gouvernance⁷.

La constitution de partenariats plus efficaces en matière de politique sociale, ce qui est l'objectif global de ce projet financé par l'ACDI, touche essentiellement à l'établissement d'une bonne gouvernance. Définir les principes de bonne gouvernance est à la fois source de controverse et de complexité. Plusieurs variantes sont proposées par différentes institutions et organisations. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD *Gouvernance et développement humain durable 1997*) a mis en avant un ensemble de principes qui, avec de légères variations, apparaissent dans une grande partie de la documentation⁸. Ces principes concernent non seulement les résultats du pouvoir mais aussi la façon dont il est exercé.

Selon cette approche, il y a une bonne gouvernance là où les personnes occupant des positions de pouvoir sont perçues comme ayant acquis ce pouvoir *légitimement*, et où on écoute suffisamment

³ Voir D. Held (1995), *Democracy and the Global Order : From the Modern State to Cosmopolitan Governance*.

⁴ Cathy McCall et Arthur Williamson (2000), 'Fledgling social partnership in the Irish Border Region : European Union "Community initiatives" and the voluntary sector' *Policy & Politics* 28 (3), p. 399.

⁵ John Graham, Bruce Amos et Tim Plumptre (2003), « Principes de bonne gouvernance au 21^e siècle », *Précis de politique n° 15, Institut sur la gouvernance*, Ottawa, Canada, consultable sur www.iog.ca.

⁶ Kofi Annan, www.unu/p&g/wgs/. On trouve des thèmes similaires dans *the New Partnership for Africa's Development (NEPAD)*, la *Déclaration du Millénaire* des Nations Unies et d'autres déclarations et plans présentés lors du *Sommet mondial sur le développement durable (SMDD)*.

⁷ Voir sur www.iog.ca l'article de John Graham, Bruce Amos et Tim Plumptre (2003), « Principes de bonne gouvernance au 21^e siècle », *Précis de politique n° 15, Institut sur la gouvernance*, Ottawa, Canada.

⁸ *Ibid.*

la *voix* des personnes dont l'intérêt est affecté par les décisions⁹. De plus, l'exercice du pouvoir a pour conséquence un sentiment d'*orientation* générale qui guide l'action. Le troisième critère est le rendement : la gouvernance devrait amener un *rendement* reflétant les intérêts des citoyens ou des intervenants. En outre, la bonne gouvernance instaure la *responsabilisation* entre les personnes occupant des positions de pouvoir (les agents) et celles dont elles sont censées servir les intérêts (les administrés). La responsabilisation ne peut être efficace que si les travaux de l'organisation sont menés de façon transparente et ouverte. En outre la gouvernance doit être *équitable*, ce qui implique la conformité à l'état de droit et aux principes d'équité¹⁰.

Dans de nombreux cas, les partenariats efficaces et authentiques en matière de politiques, contribuent à instaurer une bonne gouvernance en renforçant la démocratie participative et à réduire l'exclusion et la fragmentation en donnant à tous les acteurs un contrôle positif. Les partenariats peuvent aussi amener un développement plus efficace en révélant la dynamique sociale complexe qui entoure le développement, qui promeut une meilleure planification et une meilleure mise en œuvre. De plus, les partenariats peuvent spécifiquement améliorer l'efficacité économique du développement social en y faisant intervenir des acteurs de la société civile qui « s'approprient les interventions et représentent une ressource supplémentaire pour leur mise en œuvre¹¹. »

De fait, l'OCDE¹² et d'autres organismes ont souligné que les ONG sont peut être les mieux placées pour les tâches visant à susciter une participation populaire, dont : formuler les besoins des faibles (y compris les pauvres), travailler dans des zones éloignées, changer les attitudes et les pratiques des responsables locaux et alimenter la capacité productive des groupes les plus vulnérables tels que les handicapés et les sans terre. Par exemple, des études de programmes de décentralisation et de réforme agraire dans divers pays ont montré que la participation active des organisations locales est un facteur clé du niveau des bénéfices qu'en tirent les citoyens les plus pauvres¹³.

Cependant, les partenariats sont complexes et variés, et il est important de prendre en considération les acteurs, la dynamique du pouvoir et le contexte politique d'une relation particulière. Des termes comme « participation » et « partenariat » sont perçus comme incorporant des normes et pratiques positives dans une grande partie de la documentation sur le développement, comme le pouvoir de transcender les divisions sociales. Ce sont néanmoins des

⁹ Tim Plumptre (2004), « Les nouvelles règles du jeu des conseils : l'évolution du monde de la gouvernance corporative et ses implications sur les institutions de développement multilatérales », *Institut sur la gouvernance*, Ottawa, Canada, consultable sur www.iog.ca

¹⁰ D'après les principes de bonne gouvernance du PNUD, adaptés par l'Institut sur la gouvernance. Voir Tim Plumptre (2004), « Les nouvelles règles du jeu des conseils : l'évolution du monde de la gouvernance corporative et ses implications sur les institutions de développement multilatérales », *Institut sur la gouvernance*, Ottawa, Canada et John Graham et al. « Principes de bonne gouvernance au 21^e siècle », *Précis de politique n° 15*, *Institut sur la gouvernance*, Ottawa, Canada, consultable sur www.iog.ca

¹¹ Hazel Johnson and Gordon Wilson (2000), 'Biting the Bullet : Civil Society, Social Learning and the Transformation of Local Governance', *World Development* 28(11), p. 1892.

¹² Voir le rapport de 1988 de l'OCDE *Voluntary Aid for Development : the Role of ONG*, le rapport des tables rondes de 2002 sur les expériences locales en développement rural organisées par le Working Party on Territorial Policy in Rural Areas, et le rapport de 2001 de l'OCDE *Local Partnerships for Better Governance* (www.oecd.org)

¹³ John Clark (1995), 'The State, Popular Participation and the Voluntary Sector', *World Development* 23 (4), p. 594.

termes connotés et recouvrant beaucoup de sens différents et souvent contestés. Comme le note Harriss :

Le terme « partenariat » est actuellement utilisé de façon très vague pour désigner quasiment n'importe quel type de relation entre des personnes et des groupes...[où] les relations contractuelles directes sont très souvent décrites comme des « partenariats »... ou des relations asymétriques entre les ONG du Nord et du Sud, dans lesquelles le langage du partenariat ne voile qu'à peine l'orientation basée en fait sur des différences de pouvoir¹⁴.

En soi, l'utilisation du terme « partenariat » pour décrire la nature d'une politique, n'indique pas nécessairement un changement réel; le terme a souvent été utilisé très différemment dans la rhétorique et dans les actes. En Grande-Bretagne, par exemple, la notion de partenariat a été maintes fois remaniée au cours du 20^e siècle et sa définition pratique sous l'administration Thatcher avait très peu de ressemblance avec le pacte entre le New Labour et le secteur du bénévolat, en 1998.

Le terme de partenariat ne doit pas être entendu comme impliquant une distribution égale du pouvoir, des ressources, des compétences et des responsabilités. En fait, les partenariats peuvent recouvrir des dispositifs très divers allant d'associations ou de réseaux informels à des accords juridiques formels. Comme l'ont relevé Frank et Smith, « Le partenariat concerne l'exercice du pouvoir : le pouvoir individuel et le pouvoir collectif ... la force, la sagesse et la capacité. Le pouvoir est toujours là, et il est rarement distribué également. Un partenariat réussi apprécie et reconnaît ouvertement les divers pouvoirs que possède chaque personne ou organisation qui se joint au partenariat¹⁵. »

En pratique, la nature de la participation à des partenariats est très variable selon celle de la relation État-société civile. Selon Clark (1995), là où le gouvernement a un programme social positif (y compris, parfois, les ministères eux-mêmes) et où les ONG sont très efficaces, il existe une possibilité de relation forte et collaborative¹⁶. Clark ne parle pas ici de sous-traitance à des ONG placides, mais d'un authentique partenariat permettant de travailler sur un problème sur la base du respect mutuel et de l'acceptation de l'autonomie, de l'indépendance et du pluralisme des opinions et des positions des ONG.

Même quand ces conditions sont satisfaites, il existe des problèmes persistants comme la méfiance réciproque, la crainte de la part du gouvernement de voir une érosion par les ONG de son pouvoir politique et la méfiance des ONG envers les motivations du gouvernement. Au fur et à mesure que les ONG établissent une collaboration plus étroite avec les gouvernements et concluent des partenariats, apparaissent des risques de corruption, de réduction de l'indépendance et de dépendance économique. Divers universitaires et diverses organisations ont

¹⁴ J. Harriss (2000) 'Working together : the principles and practice of co-operation and partnership' in D. Robinson, J. Harriss and T. Hewitt (eds.) *Managing development, Understanding inter-organizational relationships*, London : Thousand Oaks, p. 227.

¹⁵ Flo Frank et Anne Smith (2000), *Guide du Partenariat*, Ministère des Travaux publics et des services gouvernementaux du Canada, No. MP43-3731/1-2000F. ISBN : 0-662-84632X, p. 15.

¹⁶ John Clark (1995) 'The State, Popular Participation and the Voluntary Sector', *World Development* 23 (4), p. 595.

fait des commentaires sur les obstacles et les éléments d'une relation ONG-État « saine¹⁷. » Parmi les facteurs critiques figurent les questions de pluralité (droits d'association) et d'information (accès public à l'information); règlements imposés par le gouvernement et exigences de rédaction de rapports; transparence (notamment en matière de financement); variables opérationnelles telles que l'étape, dans le cycle du projet, à laquelle on cherche une collaboration, ainsi que l'orientation et la formation fournies à des partenariats; et la capacité, en particulier celle du gouvernement local et de la société civile.

L'efficacité de la collaboration ONG-État dépend de variables liées au secteur concerné, de l'attitude des responsables centraux et locaux pertinents, et de l'attitude de la société civile en ce qui concerne la collaboration. Par exemple, les résultats des partenariats dépendent de la façon dont les gouvernements procurent aux ONG des fonds, des contrats et des possibilités de formation et de la façon dont la société civile bâtit sa propre capacité et répond aux défis de représentation (d'une seule voix si possible) et d'inclusion (y compris diverses ONG et OSC). La formation et l'actualisation des connaissances des acteurs locaux (fonctionnaires et membres d'ONG) ont un rôle important à jouer pour aider les acteurs des partenariats à se familiariser avec les exigences techniques, financières et administratives.

IV. LES ÉTUDES DE CAS : LE PARTENARIAT EN PRATIQUE

Les études de cas retracent l'histoire et la dynamique de la relation entre gouvernement et société civile, et tirent des enseignements sur la gestion des conflits, l'instauration de la confiance, l'effet de la participation des ONG sur les politiques et aussi sur ce qui marche et ne marche pas.

Indonésie

En Indonésie, Joe Fernandez, de l'Institut d'études sur les politiques et le développement communautaire (IPCOS), a choisi d'étudier la participation de la société civile dans le processus politique au niveau municipal. M. Fernandez a réalisé une recherche qui a débouché sur deux études de cas sur les droits des femmes dans un État démocratique en transition. Ces deux cas concernent l'intersection des politiques du gouvernement local et des activités d'organisations non gouvernementales (ONG) impliquées dans la défense juridique et sociale. Cependant, chaque cas illustre un aspect différent des partenariats dans le processus de politique sociale.

La première étude porte sur les droits politiques des femmes dans le processus d'élaboration de politiques, dans la communauté urbanisée de Surakarta. Elle examine trois modèles d'engagement civique à Surakarta : un mécanisme ascendant de formulation de politiques; la participation d'une communauté marginalisée dans la planification de politiques; et un forum réunissant plusieurs intervenants. Chacune de ces approches est analysée en termes de structures, de processus et de degré de réussite.

La seconde étude porte sur les violations des droits des femmes le long des frontières. Ce n'est que récemment que cette question a attiré l'attention du gouvernement et du grand public, avec

¹⁷ Voir John Clark (1995) 'The State, Popular Participation and the Voluntary Sector', *World Development* 23 (4), p. 593-601 et Rajesh Tandon (1992), *ONG and Civil Society*, Boston : Institute for Development Research.

un accent particulier mis sur le trafic de femmes, à cause de la diversité d'interprétations du problème et de sa gravité. L'étude de cas examine la difficulté de trouver une bonne définition du problème, ainsi que les efforts des organisations de la société civile pour amener le gouvernement à répondre au problème du trafic de femmes.

Les enseignements tirés des études de cas indonésiennes sont¹⁸ :

- La nécessité de la part des organisations de la société civile (OSC) de *se doter d'une capacité intellectuelle et financière*, en particulier en matière de défense et de lobbying. Malgré la volonté d'établir diverses OSC à l'époque du nouvel ordre mondial en Indonésie, les ONG ont très souvent été formées dans un esprit de revendication et sont souvent axées sur les donateurs, qui n'ont qu'une connaissance limitée du processus de définition des politiques publiques;
- *Promouvoir des règles et des pactes entre diverses ethnies et divers groupes, plutôt qu'un fonctionnement politique où le gagnant rafle toute la mise*. La constitution de collaborations au travers d'accords sur des plateformes communes transcendant les intérêts des uns et des autres est d'autant plus important en Indonésie que la démocratie locale y évolue dans un climat tendu et non exempt de violence;
- *Éviter la cooptation et le « resquillage »* en institutionnalisant les liens entre les décisionnaires et les communautés de base. Les structures politiques participatives urbaines peuvent se dégrader et devenir des bureaucraties municipales peu attentives aux besoins et aux souhaits des communautés. Une évaluation des initiatives municipales à Surakarta, en Indonésie, par exemple, a observé un sentiment très répandu d'élitisme, alors que les processus semblaient être en fait inclusifs et « ascendants ».

Thaïlande

En Thaïlande, le Dr Juree, du Centre pour la philanthropie et la société civile, s'est penchée sur la participation de la société civile au niveau national, notamment dans l'élaboration de deux textes de loi sur la prostitution et le congé de maternité.

Le Dr Juree et son équipe ont passé en revue l'histoire des politiques et de la législation liée à la prostitution en Thaïlande et le rôle de la société civile pour faire progresser ce programme de politiques. Les organisations de la société civile en Thaïlande ont lutté pour changer les attitudes envers la prostitution et, à la suite de l'incendie d'une maison de prostitution à Phuket en 1984, elles ont entamé un effort de sensibilisation à l'ampleur du problème de la prostitution. Au cours des 12 années suivantes, des organisations de la société civile ont formé un groupe de travail, trouvé un champion au gouvernement, participé à des comités conjoints et ont participé au débat public jusqu'à l'adoption de la *Loi sur la prévention et la suppression de la prostitution* en 1996. Cette législation a décriminalisé la prostitution et pénalisé non seulement les prostitué(e)s, mais aussi leurs clients, les maisons closes et les parents des prostitué(e)s mineur(e)s; cependant, la mise en œuvre concrète de la loi a été très lente et insuffisamment cohérente.

Dans la deuxième étude de cas, un amendement réussi sur le congé de maternité des fonctionnaires a entraîné une sensibilisation à l'importance du congé de maternité pour toutes les

¹⁸ D'après les deux études de cas de réalisées pour ce projet par Joe Fernandez (2004), *Strengthening Policy Partnerships in Indonesia : Preventing Trafficking in Women and Voicing Women's Political Interests*.

femmes qui travaillent. En conséquence, les groupes de femmes au travail, soutenus par d'autres organisations de la société civile, des universitaires, des syndicats et d'autres groupes ont lancé un mouvement visant à revendiquer l'allongement du congé de maternité rémunéré pour les femmes qui travaillent. Des campagnes d'éducation publique ont augmenté le niveau d'appui sur cette question dans le grand public et des manifestations ont forcé le gouvernement à répondre. Les responsables du mouvement et le premier ministre sont finalement parvenus à un compromis, reconnaissant qu'il pourrait y avoir des discussions ultérieures.

Les enseignements tirés des études de cas thaïlandaises sont les suivants¹⁹ :

- Malgré certains problèmes de mise en œuvre, il est clair, au vu des deux études de cas thaïlandaises que les règles et les règlements sont des ingrédients essentiels du changement social. Sans ces cadres juridiques, la coopération et les initiatives de divers acteurs non gouvernementaux et de l'administration ne sont pas tolérées par l'État. Comme les responsables gouvernementaux ne peuvent être perçus comme prenant eux-mêmes les choses en main, une réforme législative offre une bonne base de changement et d'action;
- Les *champions* au sein du gouvernement peuvent servir de catalyseurs de changement, comme la ministre thaïlandaise qui s'est faite l'avocate du changement et a noué des alliances avec des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux et sollicité une couverture médiatique;
- Les changements et partenariats en matière de politique sociale peuvent être favorisés par la transposition de la question en un sujet que de nombreux segments de la société trouvent important. Dans le cas des dispositions de congé de maternité, un problème qui était censé être une « affaire de femmes » en Thaïlande a été, au bout du compte, transformé pour y inclure des questions qui affectent l'avenir de la société, comme la nutrition et le bien-être des nourrissons, la santé des jeunes enfants et les prestations qui leur sont destinées.

Malaisie

En Malaisie, les études de cas ont porté sur la participation, au niveau national, de la société civile dans la définition et la mise en œuvre des politiques. Le Dr Jayasooria du Yayasan Strategik Sosial (YSS) et son équipe de chercheurs se sont penchés sur des sujets liés aux droits des enfants, aux droits des femmes et aux droits des consommateurs.

L'étude de cas sur la *Loi sur la Violence familiale* a été rédigée par Ivy Josiah de la Women's Aid Organization (WAO). Elle étudie l'activité, depuis de nombreuses années, d'une coalition informelle de groupes de femmes qui ont contribué à l'adoption d'une loi sur la violence familiale, faisant de celle-ci un comportement criminel et fait en sorte qu'elle s'applique à tous les Malaisiens. Les organisations de la société civile ont employé diverses méthodes, dont le lobbying, la participation à des comités conjoints, les campagnes d'éducation publique et la communication avec les médias.

L'étude de cas sur la Politique nationale sur les femmes, a été rédigée conjointement par Shanthi Dairiam du *International Women's Rights Action Watch* – Asie Pacifique et Mme R. Gurusamy du Conseil national des femmes (NCWO). La Politique nationale sur les femmes (NPW) est une

¹⁹ D'après les études de cas réalisées pour ce projet par le Dr Juree Vichit-Vadakan et le Dr Kanokkan Anukansai (2004), *Civil Society and Governance in Thailand*.

déclaration de (bonne) intention qui formule les besoins et les intérêts des femmes et stipule que ces préoccupations doivent être prises en compte dans les processus officiels d'élaboration de politiques et de programmes, en y faisant intervenir les femmes comme partenaires à part entière sur un pied d'égalité au niveau local et national. L'étude de cas explore les problèmes rencontrés par les groupes de femmes pour réaliser ces politiques, les méthodes que ces groupes ont utilisées pour approcher le gouvernement et la difficulté d'une mise en œuvre efficace des politiques.

L'étude de cas sur les enfants a été réalisée par Sandiyao Sebestian de l'Institut malaisien de ressources pour l'enfance. Cette étude de cas examine diverses initiatives visant à répondre aux besoins des enfants en Malaisie. Parmi de nombreuses initiatives, certaines comportent des efforts visant à impliquer concrètement les enfants dans le processus d'élaboration de politiques, comme la campagne « Dites oui pour les enfants » et l'adoption de la *Loi sur l'Enfance* en 2001, une loi d'une grande portée qui protège les intérêts des enfants.

La dernière étude de cas, qui porte sur les droits du consommateur, a été rédigée par Josie Fernandez de la Fédération des associations de consommateurs malaisiennes (FOMCA). À la suite de la privatisation des services d'égoûts et d'une augmentation injuste des prix pour les consommateurs, la FOMCA a mené une campagne avec une coalition d'autres organisations de la société civile. Avec le soutien des médias, la coalition a réclamé un changement du système de facturation en communiquant avec le gouvernement, notamment dans les domaines de l'élaboration des politiques et de l'éducation du consommateur. Le succès de FOMCA lors de cette campagne a été dû à sa relation de longue date avec le gouvernement, une excellente capacité d'organisation, des réseaux très développés et une utilisation efficace des médias. Cette étude de cas a examiné ces facteurs, parmi d'autres, afin d'en tirer des enseignements réutilisables dans d'autres partenariats entre gouvernement et société civile.

Les enseignements tirés des études de cas malaisiennes sont²⁰ :

- Pour développer efficacement des partenariats significatifs entre gouvernement et société civile, les deux côtés doivent *clarifier le processus d'engagement et aborder les questions* telles que la nature de la relation, en particulier quand les partenaires n'ont pas le même niveau de connaissances, de ressources et de compétence. Il faut aussi penser aux risques de cooptation, de camouflage et de manipulation, ainsi qu'à l'approche que l'État et les ONG devraient adopter pour parvenir à un consensus sur la façon d'avancer;
- Comme la société civile, le gouvernement a la responsabilité *de mettre en pratique les principes de bonne gouvernance* et de prouver sa sincérité en mettant l'accent sur l'instauration de bonnes relations avec les ONG. Un moyen pour cela est d'assurer une meilleure représentation des ONG dans divers comités consultatifs, conseils et agences du gouvernement pour aider la société civile à faire de meilleurs commentaires à ce dernier.
- Les deux partenaires doivent *promouvoir la mise en œuvre de la politique* et lutter contre l'« évaporation des politiques ». L'État, qui contrôle les principales ressources, a la responsabilité d'instaurer un cadre clair et des lignes directrices opérationnelles grâce auxquels il sera plus facile pour les fonctionnaires de collaborer à la mise en œuvre avec les ONG. La société civile et les ONG doivent mieux comprendre la bureaucratie et les rouages

²⁰ D'après les études de cas réalisées pour ce projet par le Dr Denison Jayasooria (2004), *Strengthening Partnerships Between Government and Civil Society: Malaysia*.

du gouvernement pour interagir en temps utile dans les étapes de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques.

Philippines

Le Dr Magno, de l'Institut de gouvernance La Salle aux Philippines, a étudié l'adoption et la mise en œuvre de deux lois. La *Loi sur la République*, n. 8371, également appelée *Loi sur les droits des peuples indigènes* (IPRA), a été signée le 29 octobre 1997. On la considère comme un texte phare en matière de justice sociale et de droits de la personne, non seulement parce qu'elle reconnaît les droits des peuples indigènes (PI) à l'autonomie et à leurs terres ancestrales, mais aussi parce qu'elle est le fruit de la collaboration entre le gouvernement, les ONG et les PI.

La *Loi sur la République*, n. 7610, ou la *Loi spéciale sur la protection des enfants contre les abus, l'exploitation, et la discrimination*, a été adoptée par le congrès philippin, le 7 février 1992 et signée le 17 juin 1992. C'est un texte phare car il définit de nouveaux crimes ou de nouvelles infractions à l'encontre des enfants. Elle redéfinit aussi d'autres infractions ou crimes visés dans des textes déjà existants et définit d'autres catégories d'enfants qui ont besoin d'une protection spéciale. Comme l'IPRA, ce texte a été considéré comme important parce qu'il a été adopté par le congrès philippin avec l'active participation de groupes de la société civile et d'organismes du gouvernement.

Les enseignements tirés de l'étude de cas philippine sont les suivants²¹ :

- *La participation de la société civile au processus législatif peut être suscitée par la société civile elle-même*, ce qui réfute l'idée habituelle qu'un individu ou un groupe ne peut participer au processus législatif qu'à condition d'y être invité par la législature. Bien avant le dépôt d'un projet de loi devant le Congrès, les peuples indigènes des Philippines étaient déjà impliqués dans diverses consultations dans le cadre du processus de paix;
- Les partenariats efficaces exigent *une bonne préparation des partenaires*. Les acteurs de la société civile doivent être prêts à négocier (avec les législateurs et les autres décisionnaires) et définir les points non négociables et ceux sur lesquels ils sont prêts à un compromis;
- Il faut examiner et renforcer le rôle des médias, en particulier en matière de suivi des programmes. Ceci pourrait focaliser l'attention des politiciens et des responsables gouvernementaux sur la nécessité de prendre les actions nécessaires pour répondre aux besoins des enfants.

Canada

Au Canada, Mel Gill a étudié l'élaboration d'un agenda national en faveur de l'enfance et de la lutte contre la pauvreté infantile au travers d'un programme national d'avantages sociaux pour les enfants. L'étude a porté sur les rôles des organisations bénévoles canadiennes, en particulier l'Alliance nationale pour les enfants et la Campagne 2000, et leur relation avec le gouvernement canadien et leur influence auprès de ce dernier, dans l'élaboration de la politique publique sur les prestations sociales aux enfants. L'objet central de cette étude est la relation des deux organisations primaires avec les gouvernements, dans leurs efforts en vue de la mise sur pied de

²¹ D'après les études de cas réalisées pour ce projet par le Dr Francisco Magno (2004), *Government-Civil Society Partnerships: Children's Rights and Indigenous People's Rights in the Philippines*.

la Prestation nationale pour enfants, du Plan d'action national pour les enfants et de l'Initiative de développement du jeune enfant.

Les enseignements tirés de l'étude de cas canadienne sont les suivants²² :

- *Les fiches de rapport annuel* servant à mesurer les avancées sur une question sociale peuvent être un moyen très efficace de communication, d'éducation, d'encouragement à s'engager envers une cause et d'appui aux efforts de promotion de cette cause;
- *La fourniture de trousseaux et la formation visant à renforcer la capacité* au niveau local peuvent permettre de renforcer la capacité des organisations membres d'appuyer la cause;
- Il faut entretenir *des relations positives, parfois personnelles*, entre les personnes clés de chaque côté d'un partenariat. Ceci peut être essentiel pour partager l'information « officieuse » et peut aider à aplanir les inévitables conflits.

V. QU'AVONS-NOUS APPRIS ?

Les organisations de la société civile et les gouvernements ont tous deux pour objectif une meilleure politique sociale. Les organisations de la société civile ont donc un rôle clé à jouer dans le processus d'élaboration de politiques. Les études de cas réalisées dans chacun des cinq pays participants illustrent toute la valeur de ce rôle. Ces partenariats peuvent déboucher sur une politique sociale qui reflète mieux les besoins de la société et est mieux acceptée par cette dernière.

En dépit des différences de contexte social, économique et culturel entre les cinq pays participants, de nombreux enseignements communs ont émergé des études de cas, notamment la conscience de l'importance des points suivants : un environnement élargi en matière de politiques; les médias et les champions; la disponibilité de mécanismes et de structures facilitant la consultation et la collaboration; le renforcement de la capacité de collaboration; la prise en compte du fait que les progrès dans le domaine des politiques sociales sont le plus souvent incrémentiels. A aussi émergé, la nécessité de se concentrer sur la mise en œuvre, le suivi et la mesure du rendement des politiques, ainsi qu'une meilleure compréhension du contexte gouvernemental par la société civile.

1. Les influences au-delà des frontières

L'environnement international a une forte influence sur l'élaboration de politiques nationales. Les conventions internationales, les normes définies par les organisations internationales et les réunions internationales sur les politiques peuvent dynamiser le traitement des questions portant sur les politiques sociales.

²² D'après l'étude de cas réalisée pour ce projet par Mel Gill (2004), *The Role of Canadian Voluntary Sector Organizations in Development of Public Policy Related to Benefits for Children*.

2. Le rôle des médias

Les médias sont un allié nécessaire de la société civile pour augmenter la pression visible sur le gouvernement et susciter l'appui du public. Il revient souvent à la société civile d'aborder les médias et de les impliquer dans le processus d'élaboration de politiques. Les médias peuvent aussi être un outil pour les gouvernements, pour informer les gens sur les politiques et les programmes. Il faut cependant être prudent : les médias ont souvent leurs propres agendas, et peuvent donc ne pas présenter les choses comme le voudrait l'un ou l'autre des acteurs; il faut veiller à la diffusion des messages appropriés.

3. Les mécanismes de communication

Il faut utiliser les bons mécanismes, les bonnes structures et les bons processus pour faciliter la consultation et la collaboration entre le gouvernement et la société civile. Une fois que ces mécanismes formels existent, la société civile et les fonctionnaires peuvent œuvrer à élargir cet espace. Des mécanismes et des canaux informels d'influence peuvent aussi être très efficaces. Ces canaux informels sont une approche plus discrète, qui fonctionne souvent au niveau personnel, loin des projecteurs des médias et de la haute politique. En général, la société civile a souvent recours à divers moyens pour aborder le gouvernement; dont le lobbying, l'éducation publique, la défense, la participation à des consultations et à des manifestations, etc.

Le gouvernement et la société civile n'ont pas à collaborer constamment lors du processus d'élaboration de politiques. Parfois, ils doivent travailler séparément, mener leur propre recherche, réfléchir aux options etc., puis se retrouver pour faire avancer la question. Il est essentiel de maintenir la confiance et un dialogue authentique et respectueux, tout au long du processus.

4. Renforcer la capacité de collaborer

Quand la société civile et le gouvernement collaborent, ces efforts ne réussissent pas toujours immédiatement, mais cela sert toujours à renforcer leur capacité de collaborer. Ils élaborent une vision commune des questions et chacun comprend mieux comment fonctionne l'autre.

5. Le fossé entre l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre

De nombreuses luttes gagnées au niveau des politiques, n'ont pas l'impact prévu à cause de la faiblesse du suivi, de l'application concrète et de la mise en œuvre. La société civile a un rôle dans le maintien de la pression tout au long de la phase de mise en œuvre, notamment pendant les processus budgétaires. La société civile pourrait aussi jouer un rôle très utile dans le suivi et l'évaluation des politiques, mais il est rare que les organisations de la société civile (OSC) interviennent activement dans ces processus. Le gouvernement peut apporter une aide sur ce point en définissant des cadres clairs et des lignes directrices opérationnelles de façon à ce que les fonctionnaires, qui effectuent le gros de la mise en œuvre des politiques, aient la latitude de communiquer avec la société civile. Il incombe aussi aux gouvernements de soutenir les partenariats, non seulement en paroles mais en actes, en dialoguant de façon constructive avec la société civile et en incluant les OSC non seulement dans la formulation des politiques mais aussi dans leur mise en œuvre.

6. Les progrès prennent du temps

Les progrès en matière de politiques sociales sont généralement progressifs. Les relations, la dynamique et les contextes peuvent changer, ce qui exige des adaptations des partenariats et des alliances; ces adaptations permettent à la société civile de garder son indépendance. La société civile doit reconnaître la nature du changement, pour savoir quand exiger davantage et quand accepter une situation. La lutte reprend donc de nouveau, alors que la société civile commence à travailler sur le changement incrémentiel suivant.

7. Il faut des champions

Dans presque toutes les études de cas élaborées pour ce projet, les personnes et les relations étaient essentielles pour avancer : champions législatifs aux Philippines, ministre activiste en Thaïlande (qui a fait progresser la question de la prostitution), et influence d'autres personnalités (du secteur privé ou non) en Indonésie. Le cas de la politique des femmes en Malaisie illustre bien l'effet de la mobilisation des personnes clés pour faire pression sur les décideurs au niveau individuel. Il est essentiel de trouver les bons champions, motivés, influents et prestigieux dans leur secteur, pour contribuer à l'avancée des changements en matière de politiques. À défaut, on peut « fabriquer » le champion, ou le convertir à la cause.

8. Comprendre les contextes du gouvernement et de la société civile

Souvent, la société civile comprend mal le fonctionnement du gouvernement, notamment en termes d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. Pour avoir une influence, il est essentiel de connaître les rouages du gouvernement et la façon de faire avancer une question à travers les nombreuses étapes du processus d'élaboration des politiques (exécutif, bureaucratique et politique). La société civile doit parvenir à comprendre les réalités politiques du processus, notamment la négociation et les compromis nécessaires pour obtenir l'appui à une initiative politique. Les organisations de la société civile doivent comprendre que, bien qu'elles représentent habituellement un groupe particulier ou une question particulière, c'est au gouvernement qu'il revient d'équilibrer les besoins des citoyens. De leur côté, les gouvernements doivent comprendre le contexte des organisations de la société civile : qui elles représentent; comment elles s'organisent et prennent des décisions; leurs réalités et leurs problèmes en termes de financement.

Les gouvernements et les organisations de la société civile fonctionnent à des échelles temporelles différentes : il est important qu'ils ne l'oublient pas, car cela peut présenter des problèmes comme des possibilités. Par exemple, contrairement aux organisations de la société civile, les gouvernements sont souvent pris dans des cycles électoraux : ils ont donc des périodes plus propices que d'autres et leurs engagements peuvent changer. D'un autre côté, les gouvernements tendent à s'exprimer d'une seule voix lorsqu'ils ont pris une décision; souvent ce n'est pas le cas des OSC, du fait de leur nature consensuelle, même si elles sont souvent en mesure de prendre leurs décisions plus rapidement que les gouvernements.

9. Trouver un terrain d'entente

La diversité est la caractéristique d'une société civile épanouie. De nombreuses organisations de la société civile (OSC) sont en concurrence sur les mêmes sources de financement, ce qui peut entraîner des rivalités. Cependant, au bout du compte, les groupes de la société civile peuvent avoir plus de succès pour leurs agendas s'ils parviennent à trouver un terrain d'entente. Les

groupes modérés et activistes ont des rôles essentiels, et parfois complémentaires, pour influencer la politique gouvernementale. Cela ne veut pas dire qu'une organisation de la société civile doit renoncer à ses objectifs, mais plutôt qu'elle doit trouver un terrain d'entente avec les autres organisations sur des questions et initiatives spécifiques. La collaboration n'est pas nécessairement à long terme, mais des collaborations de longue durée peuvent permettre de parler d'une voix unique et plus forte dans le domaine des politiques sociales.

10. Une autre voix au chapitre : les universitaires

Les universitaires tendent à jouer des rôles très différents dans la relation gouvernement – société civile. En Thaïlande, les universitaires sont souvent membres des organes consultatifs. Ils sont fréquemment vus par le gouvernement comme des ressources neutres et rationnelles dotées de fortes capacités techniques, et ont souvent transmis leurs compétences aux responsables gouvernementaux. Ils peuvent servir d'intermédiaires entre le gouvernement et la société civile, permettant aux deux partenaires de combler les fossés et de créer des synergies. Le rôle joué par les universitaires dans les relations État-société civile est très différent selon les pays. Par exemple, en Malaisie, ce n'est que depuis peu qu'émerge un lien solide entre les universitaires et la société civile. Dans certains autres pays, la possibilité laissée aux universitaires de formuler des critiques est limitée par un filtrage plus ou moins officiel d'articles.

Les universitaires peuvent jouer un rôle clé pour fournir à la société civile et au gouvernement les données nécessaires pour prendre de meilleures décisions en matière de politiques sociales; mais pour être efficaces dans ce rôle, ils doivent établir des partenariats avec la société civile, laquelle doit s'engager à examiner les informations dont elle dispose et à la communiquer aux universitaires.

11. Est-ce que cela aura une incidence ?

Le gouvernement est souvent plus ouvert à la consultation, au dialogue, voire au partenariat avec la société civile, sur les questions considérées comme relevant d'une « politique de bas niveau ». Souvent, les sujets comme les droits des femmes ou les droits des enfants sont perçus comme anodins face au mandat global et au pouvoir du gouvernement et ils risquent de ne guère attirer l'attention des médias. Cependant le gouvernement tend à moins consulter la société civile sur d'autres questions comme l'économie ou les droits de la personne, où l'unanimité des voix des intervenants est faible et les préoccupations politiques sont plus pressantes.

12. Relever le défi de la responsabilisation

On reconnaît certes les exigences envers les gouvernements d'être plus transparents et de rendre des comptes, mais les organisations de la société civile doivent faire preuve d'une volonté plus nette de rendre des comptes, d'assurer la transparence et l'intégrité et de veiller à avoir elles-mêmes une bonne gouvernance, d'autant plus qu'elles ont un rôle croissant en matière de gouvernance, à travers des partenariats avec le gouvernement et le secteur privé.

13. Une voix pour le changement

L'opinion publique sur certaines questions sociales comme la prostitution en Thaïlande peut souvent limiter la possibilité, pour les organisations de la société civile, d'aborder ces questions. Sans un large soutien de l'opinion, les gouvernements risquent moins de voir la nécessité de pousser la société civile vers les changements en matière de politiques. L'éducation publique (à

travers les médias, les programmes gouvernementaux, etc.) est un outil qui favorise les changements d'attitude, mais cela prend du temps.

VI. CONCLUSIONS ET PROCHAINES ÉTAPES

Conclusions

Grâce à la réalisation d'études de cas et à la création de possibilités de participation pour les représentants de la société civile et des gouvernements de tous les pays participants, le projet a contribué à faire mieux comprendre les possibilités et les défis qui apparaissent lorsque la société civile et le gouvernement collaborent au processus d'élaboration de politiques. En particulier, ce projet a :

- suscité le dialogue entre la société civile et les gouvernements sur les questions de politiques;
- permis de s'informer à partir des études de cas mettant en valeur des approches pratiques pour renforcer le rôle de la société civile dans le processus d'élaboration de politiques;
- contribué à créer un réseau de responsables gouvernementaux et d'organisations de la société civile dans les pays participants, dans toute la région et sur le plan international, afin de poursuivre le dialogue et le renforcement des relations;
- aidé les participants (responsables gouvernementaux et représentants de la société civile) à mieux se comprendre les possibilités et les contraintes des partenariats dans le domaine des politiques sociales.

Prochaines étapes

La recherche faite jusqu'ici a aussi indiqué un nombre de domaines de recherche additionnels qui pourraient être abordés :

- Comment peut-on étendre les partenariats gouvernement - société civile à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques?
- Quel peut être l'impact d'une meilleure gouvernance sur la capacité des organisations de la société civile, dans le domaine des politiques?
- Des réseaux de la société civile sont-ils plus efficaces que des organisations isolées pour apporter des changements aux politiques sociales?
- Comment la représentativité d'une organisation de la société civile affecte-t-elle sa capacité de communiquer avec le gouvernement et d'autres organisations de la société civile?